CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011
du GDSA de l'Ardèche

Président	BINON Pascal (Spécialiste Apicole) Chabrière - 07130 TOULAUD pascal.binon@orange.fr	04.75.40.22.86 06.08.92.26.67
Vice-président :	JOUANY Bernard La Rompude - 07600 VALS LES BAINS	04.75.94.01.32
Secrétaire :	ALLAMEL Frédéric Les ferriers - 07120 GROSPIERRES	04.75.35.90.07
Secrétaire adjoint	VERT Jean Louis Quartier Brugiere 07200 VOGUE	04.75.37.76.81
Trésorier :	DIEL Jean-Pierre 66 Rue Barthélémy Roux 07500 GUILHERAND-GRANGES	06.31.77.84.22
Trésorier .adj.	ARMAND Daniel --- lieu dit « Plan de lage » 07700 St. MARCEL D'ARDECHE	04.75.98.71.37
Membre	BORIE-CALLOT Françoise GADRET- LABEAUME - 07260 ROSIERES	04.75.39.90.79
Membre	FLEURY Olivier 1123 av Marcel Paul 07350 CRUAS	04.75.49.56.39
Membre	PELLET Jacques Rue de la Gloriette Nord - 26100 ROMANS	04.75.70.14.78
Membre	TEISSIER Guillaume (Spécialiste Apicole) Le Village 07460 ST SAUVEUR DE CRUZIERES guillaume.agentsanitaireapicole07@orange.fr	09 62 23 11 22
Membre de droit:	(Assistant Sanitaire Départemental de l'Ardèche) BARBANCON J.M. , docteur vétérinaire 5 jardin du BARRAL, 26160 PUYGIRON	09.71.40.90.32
Membre de droit:	Directeur Départemental de la Direction des Services Vétérinaires de l'Ardèche (DDCSPP)	04.75.66.53.50
Présidents D'honneur	Luc Tauleigne et Henriette Colenson	

Vérificateurs des comptes du GDSA.07 en 2011:
Mr Jacques CHABANIS et Mr Yves BODY

G.D.S.A.-07
JANVIER 2012

NOUVEAUTES

- Site Internet en Construction
- Collecte des Lanières Usagées
- Nomination des Nouveaux Agents Sanitaires
- Frelon Asiatique en Ardèche
- PSE Renouvelé
- Renégociation Assurance Ruche Groupama

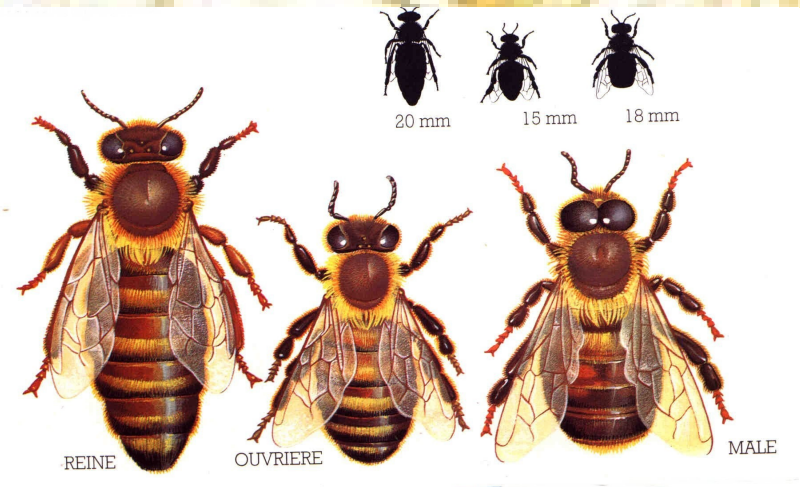

Le Conseil du GDSA vous souhaite
les Meilleurs Voeux pour 2012 et
une Bonne Année Apicole.

EDITORIAL

L'année 2011 a apporté à beaucoup d'entre nous de grandes satisfactions. Le printemps a été très précoce et régulièrement chaud après un hiver bien marqué. Les colonies se sont développées harmonieusement ; la fraicheur et un peu de pluie sont arrivés au bon moment pour éviter les effets néfastes de la sécheresse. Côté récolte, dans l'ensemble, ce n'était pas si mal, même si les miellées de fin de printemps ont été faibles. Le revers de la médaille, c'est que la saison a aussi été favorable au développement des varroas. Il a fallu hâter les traitements alors que parfois le couvain était très abondant et que les hausses se remplissaient (pas partout…).
Ces conditions météorologiques ont aussi été favorables au frelon asiatique dont la présence avait été détectée en fin d'été à Dompnac et Soyons et dont des nids ont été repérés récemment à Rocles, Asperjoc et Saint Priest. Plusieurs autres signalements plus au Sud n'ont pu être vérifiés.
Très bon climat également au sein du GDSA grâce à vous tous. Vous êtes nombreux à avoir adhéré pour la première fois en 2011 ou à avoir manifesté l'intention de le faire en 2012. Vous répondez présents lors de nos conférences et journées d'information. Vous êtes (trop) nombreux à souhaiter participer aux cours du rucher école, nombreux à demander conseil.
Nous avons pu compter sur le soutien sans faille de la DDCSPP07 pour obtenir le renouvellement de notre agrément PSE pour un période de 5 ans et permettre la formation de nouveaux agents sanitaires qui devraient être nommés prochainement. Ainsi nous pourrons effectuer la distribution des médicaments en des lieux mieux répartis dans le département.
Que va nous apporter 2012 ? Surveillons bien nos ruches. Le traitement contre varroa a-t'il été efficace ? Pour l'instant les médicaments disponibles apportent encore satisfaction mais des premiers signes de baisse d'efficacité apparaissent. Les tests de sensibilité en laboratoire confirment nos inquiétudes.
L'automne a été très doux, ce qui a entrainé une sur consommation des provisions hivernales. Il faut donc veiller à ce que nos abeilles ne manquent de rien et croiser les doigts pour que le froid arrive enfin et que le printemps soit favorable.
Concernant le frelon asiatique, espérons que la promesse faite par nos ministres de le classer comme « organisme nuisible » au Code Rural se réalise et permette d'en organiser la lutte dès ce printemps.
Je terminerai en vous annonçant la naissance d'un nouveau site Internet du GDSA07. Un grand merci à Bernard d'avoir pendant 7 années géré le site actuel. Vous aurez plus d'informations lors de notre Assemblée Générale ou en consultant le site actuel.

Excellente année apicole et bonne santé à vous et à vos abeilles !

MODE D'EMPLOI DECLARATIONS DE RUCHERS

communiqué du GDS cheptel

Je m'appelle Bernard, je suis un nouvel apiculteur, je souhaite obtenir mes numéros et faire ma déclaration de ruchers.

Je demande les numéros nécessaires :

SIRET ou NUMAGRIT, Numéro Apiculteur.

• Je vends une partie de ma production de miel en dehors du cadre familial, je dois avoir un numéro SIRET. Pour cela je contacte le Centre de Formalité des Entreprises(CFE) situé dans les locaux de la chambre d'agriculture de l'Ardèche (04 75 20 28.38).
• Je ne vends pas de miel, j'auto consomme ma production,je dois avoir un numéro NUMAGRIT. Je contacte la DDCSPP de l'Ardèche, et je joins à ma demande une copie de ma carte d'identité.
• Je dois avoir un numéro d'apiculteur, il sera aussi attribué par la DDCSPP. Je dois afficher ce numéro sur 10 % de mes ruches, ou sur un panneau à proximité du rucher.

Je déclare mon rucher

A tout moment entre le 1er janvier et le 31 décembre, une seule fois par an, même si le cheptel évolue, je dois effectuer une déclaration de ruchers. Je dois la renouveler chaque année.
• J'ai la possibilité d'effectuer cette déclaration par internet, je fais une télédéclaration Téléruchers via le site «mesdemarches.agriculture.gouv.fr». Je peux également consulter en ligne une déclaration déjà réalisée et imprimer le récépissé de déclaration, une fois celle-ci validée.
• Je souhaite faire une déclaration papier, j'utilise le formulaire papier cerfa n°13995*01. Et je l'envoie au GDS,qui vérifiera si elle est complète puis saisira ma déclaration par téléprocédure et m'enverra un récépissé de déclaration que je devrais conserver dans mon registre d'élevage.

Fabrice Mejean GDS

Pour les apiculteurs ayant déjà fait une déclaration, nous enverrons un courrier à chacun avec son code.
Pour ceux qui n'ont jamais déclaré ils peuvent demander un code dans la procédure téléruchers pour ensuite faire leur déclaration.

APICULTEURS DÉCLARÉS EN ARDÈCHE

132 apiculteurs identifiés par un numéro numagrit (sans commercialisation du miel produit)
136 apiculteurs identifiés par un numéro siret (avec commercialisation du miel pour tout ou partie).
la **DDCSPP** va achever l'arrêté préfectoral de nomination des agents sanitaires apicoles, qui pourra être diffusé à l'assemblée générale.

ASSEMBLEE GENERALE 2012

le 20 Février 2012

Olivier de Serres-Mas du Pradel
07170 MIRABEL (Parking gratuit)

9H 00 Accueil(Formalités,inscriptions,cotisation et Café)
Restitution des lanières usagées,remise du registre d'élevage pour visa du vétérinaire conseil.
9H 30 Assemblée Générale du G.D.S.A 07

Ordre du jour:

Rapport moral du président.
Approbation du compte rendu de l'A.G 2011.
Compte rendu financier 2011,intervention des vérificateurs aux comptes approbation,quitus.
Compte rendu du rucher école 2011 et prévisionnelle.
Intervention Jérôme PLENAT,Vétérinaire conseil.
Election des membres du conseil d'administration.
Election des vérificateurs aux comptes(renouvelables chaque année)
Question diverses.
Intervention d'un représentant du DDCSPP.(Bilan sanitaire apicole,Nouvelle liste des agents sanitaires)
Intervention d'un représentant du GDS du cheptel.(les déclarations de ruches)
Intervention d'un représentant de la FREDON.(Frelon Asiatique)

12H30 Repas

14H30 à 16H30 :Intervention de JM BARBANCON

VARROAS - ***les suivis d'efficacité des médicaments acaricides, les tests de résistance/sensibilités aux principales molécules disponibles, quelles stratégies de lutte peut-on maintenant envisager ? D'autres sujets pourront être abordés si vous en manifestez le souhait***

INFORMATIONS

ASSURANCES DES RUCHES PAR GROUPAMA

Groupama a dénoncé les contrats avec effets au 31/12, au motif que les dommages dus principalement aux vols et intoxications ont multiplié . Nous avons été amenés à les revoir pour qu'il n'y ait pas de rupture dans vos garanties.

1°option : (P***as de changement***)
Responsabilité Civile + Protection Juridique reste à **0.15 €** par ruches et par an.
2°option :***(augmentation de 100%.)***
(La couverture englobe comme ci-dessus la Responsabilité Civile et la Protection Juridique) + Dommages **2.01 €** par Ruches et par an.
NB : Il n'est pas envoyé de récépissé, votre versement faisant foi.
Contrat (Suite du N°11260337 D) Tél 0 820 207 207 service CHEPTEL SUD GROUPEMENT APICOLE.

RUCHER MAIRIE DE GUILHERAND GRANGE 07

Dans le cadre de la convention établie avec la Mairie selon laquelle nous apportons notre appui technique pour le suivi du Rucher pédagogique, nous avons poursuivi notre action en 2011. La récolte un peu inférieure à l'an dernier en raison de la sècheresse a été mise en pots de 125 g par un façonnier. *Près de 800 pots ont ainsi été distribués aux enfants des écoles.* Cette action permet aux enfants d'apprécier le miel, et donne l'occasion de les sensibiliser au rôle de l'abeille et de la biodiversité.
Appréciant les efforts que fait le GDSA dans le cadre de son Rucher Ecole, **le Maire et son Conseil ont voté une subvention de 1000 €** pour soutenir nos actions de formation. Qu'ils en soient remerciés.
Les acteurs de ce partenariat-convention sont:Pascal BINON et Jean-Pierre Diel

LE RECYCLAGE DES LANIÈRES

Dans le cadre du renouvellement du PSE, nous sommes dans l'obligation d'organiser le retraitement des lanières usagées. Ces dernières ne doivent pas être éliminées parmi les déchets ordinaires car elle contiennent de l'amitraz. Vous devez les restituer correctement emballées soit lors de notre Assemblée Générale, soit lors du retrait des médicaments.

TAXE ECO-EMBALLAGE

Rappelons que tout apiculteur qui vend du miel est assujetti à cette taxe de 0.03 euros par ruche. L'an dernier soucieux de vous permettre d'assumer ce règlement, nous nous sommes mis en mesure d'assurer cette collecte que nous avons versée globalement et gracieusement pour vous. Nous reconduisons cette année cette opération. Alors, si vous vendez du miel et êtes susceptibles d'être assujettis, portez sur le bulletin d'adhésion votre nombre de ruches. Pour 2012 le GDSA prendra à nouveau en charge son coût.

ACHATS GROUPES (Prix sans changement) Nous poursuivons nos contact avec le CAT qui nous fabrique les cadres et hausses. Vous pouvez vous approvisionner au local du Rucher école les jours d'ouverture, où lors de l'AG. : Cadres Dadant : hausses où corps à 0.85 €. Les hausses à 11 € *Pour plus de détail, contacter :*
Jacques PELLET 04 75 70 14 78

CALENDRIER 2012

Du RUCHER ECOLE
Mas du Pradel , Domaine Olivier de SERRE
07170 MIRABEL

Mois	Dates et horaires
Février	Samedi 25 (de 14h à 17h);
Mars	samedi 10 ; Mardi 20 et Samedi 31 (de 9h30 à 17h)
Avril	Mardi 10 et samedi 21 (de 9h30 à 17h)
Mai , initiation	Vendredi 4; Mardi 15 (de 9h30 à 17h)
Mai , Juin(4 Journées) élevage des reines	Samedi 12; samedi 19 (de 9h30 à 17h) jeudi 31 , samedi 2 Juin (de 9h30 à 17h)
Juin	Mardi 12 et le samedi 23 (de 9h30 à 17h)
Juillet	Samedi 21 (récolte du miel) (de 9h30 à 17h)
Aout	Samedi 04 (de 9h30 à 17h)
septembre	Mardi 18 (de 9h30 à 17h)

Le cours d'élevage des reines s'adresse à ceux qui ont déjà une bonne pratique apicole et une bonne vue. Ce cours à pour objectif de donner à chacun la possibilité d'élever ses reines et de récolter la gelée royale.

Le cours d'initiation est déjà complet cette année 2012

Cette initiation s'adresse à des débutants qui veulent créer un petit rucher dans de bonnes conditions, mais aussi à des amateurs qui souhaitent perfectionner leurs connaissances ou accroître leur cheptel.
Les cours en salle puis la mise en pratique au rucher école permettent à chacun d'acquérir les connaissances nécessaires à la conduite d'un rucher.
Renseignements et inscription aux cours auprès de :
Mr Pascal BINON..Tél: …04.75.40.22.86 ou 06.08.92.26.67

Ce calendrier des cours, permet aux apiculteurs qui souhaitent exposer un problème ou rencontrer une personne du GDSA-07, ou encore acheter des cadres et des hausses DADANT, de s'y référer.

Compte rendu de la journée de formation du 25/11/2011

Le GDSA 07, a organisé une journée de formation sur le thème de l'élevage de reines . Cette journée très attendue s'est tenue pour la quatrième année consécutive sur le domaine du Pradel.
L'invité, **Yves Layec**, nous arrivait de Bretagne avec ses multiples casquettes de vice-président de la FNOSAD, de directeur et rédacteur en chef de la revue « la santé de l'abeille » et de président du GDSA Finistère.
En préambule, Jean Pierre Diel, Trésorier du GDSA a fait un point sur l'avancée du **frelon asiatique (vespa vélutina nigrithorax) qui a été repéré cette année pour la première fois sur le territoire ardéchois dans les secteurs de Dompnac et de Soyons (vallée du Rhône).** Les nids n'ayant pas pu être trouvés à temps, malgré une forte mobilisation, nous pouvons nous attendre à une progression, chaque femelle (fondatrice) créant son propre nid au printemps.
Pascal Binon, Président du GDSA Ardèche, présente le conférencier Yves Layec aux apiculteurs présents.
Yves Layec commence ensuite sa conférence qui se déroule selon un plan en 4 parties :

- *Biologie de l'abeille (connaissance des cycles des ouvrières, des mâles et des reines + les différents moyens de reproduction des colonies)*
- *Notions de sélection :*
  - *Problèmes d'accouplement*
  - *Les caractères intéressants*
  - *Les mâles*
- *Elever des reines de qualité*
- *Techniques*

  Tour d'horizon complet en partant de la division pour arriver à l'élevage avec greffage en respectant le calendrier précis.

Au cours de cet exposé très complet, chacun aura pu glaner de précieuses informations en fonction de ses connaissances et de l'apiculture qu'il pratique. Nous avons particulièrement apprécié l'ambiance à la fois studieuse et chaleureuse de cette journée.

ELECTION GDSA

Vous voulez rejoindre le conseil d'administration du GDSA 07. Remplissez et envoyez au Président Pascal Binon avant le 10 Février 2012.
(Ne peuvent être candidats que les adhérents à jour de cotisation en 2011)

Nom,Prénom.....
Demeurant à.....
….....
Tel:.....
Courriel:.....
Motivations et Compétence:.....
….....
Souhaite faire partie du Conseil d'administration du GDSA de l'Ardèche, et demande à faire partie des candidats à élire lors de l'Assemblée générale du 20 février 2012.
Ecrire « lu et approuvé », dater et signer

La première réunion du Conseil d'Administration aura lieu le samedi 25 février de 9H30 à 12H00

N'hésitez pas à nous rejoindre.

En mai 2011, Jeannine VINCENT-DAUDEL nous a quitté. Elle a longtemps participé à la vie du GDSA dont elle a été présidente pendant une trentaine d'années.
Dans le bulletin de décembre 2009, elle avait évoqué les 40 premières années du GDSA.

BON DE COMMANDE DE MÉDICAMENTS A RENVOYER AVEC LE BULLETIN D'ADHÉSION

Nom, Prénom ……..
Adresse ……...
Code postal , Ville ……...
Votre N° de téléphone (pour vous prévenir)..……
Votre adresse internet (pour vous prévenir) ……
Votre N° d'apiculteur donné par la D.D.C.S.P.P. 07 ……
Votre Nombre de ruches
J'adhère gratuitement (ou je renouvèle gratuitement mon adhésion) pour 2012 au Programme Sanitaire d'Élevage (P.S.E.)
Signature :

Date ……...

LIVRAISON DES MEDICAMENTS LE 20/02/2012

A la livraison des médicaments , APPORTEZ votre registre d'élevage. une ordonnance signée du vétérinaire conseil, ou un bon de livraison vous sera remis. Vous devrez l'insérer dans votre registre d'élevage

Nota: Adhérer au P.S.E. et le signer, , signifie que l'apiculteur effectuera les traitements contre varroa en utilisant les produits autorisés qui ont l'A.M.M.
-et respectera les périodes de traitement, les doses ou quantité préconisées par le Plan Sanitaire d'Élevage (posologie et mode d'emploi diffusés dans nos bulletins précédents ou disponibles sur notre site internet. Ou consultables à la livraison.)

A CONSERVER

ANNEE 2012		
Médicament	Quantité	Prix unitaire
1 Étui APIVAR (un étui permet de traiter 5 ruches dadant)		**22€**

ADHESION G.D.S.A. Pour 2012: Cotisation: elle donne droit aux tarifs préférentiels sur: les abonnements des revues, les assurances, les cours, les médicaments.			18 €
Etui APIVAR	**Quantité**	**Prix a l'unité**	
		22€	
RUCHER ECOLE : initiation (complet) **110 €** Cours au Pradel (sans élevage de reines), 10 à 14 journées :			
Élevage de Reines au Pradel (conseillé après la 1° année) **60€** (4 journées en mai , juin)			
COTISATION ASSURANCE : Garanties Responsabilité civile(RC)+protection juridique(PJ) (**0,15 €** x ……. Ruches) **OU** Garanties RC+PJ+Dommages (**€ 2,01** x ….. Ruches) Si l'apiculteur souhaite souscrire une assurance pour ses ruches, il doit assurer la totalité de ses ruches. **Détail des garanties adressé par mail sur demande.**			
Taxe écoembalage (0,03€..x …….Ruches)			Offert
ABONNEMENTS :			
Santé de l'Abeille **17,00 €** pour 6 numéros			
Abeilles et Fleurs **24,00 €** pour 11 numéros			
L'abeille de France **23,50 €** pour 12 numéros			
Carnet d'Élevage **2,50 €** l'unité			
REPAS AG 20/02/2012 L'unité 12,50€ X.....=			
Additionner les montants des lignes **TOTAL**			
VOTRE NOM et Prénom:			
ADRESSE : **Nombre de ruches :**			
Votre adresse « E-MAIL » :			

Pour votre règlement, Remplir le chèque à l'ordre du GDSA Ardèche
Que vous adresserez au Trésorier :

Mr . Jean-Pierre DIEL
66 Rue Barthélémy Roux
07500 GUILHERAND-GRANGES

BON POUR POUVOIR

Assemblée Générale du GDSA de l'Ardèche

Le 20 FEVRIER 2012 au PRADEL

Je,soussigné M.....

Adresse.....

Donne pouvoir à.....Pour voter en mon nom,

lors de l'AG du GDSA le 20 Février 2012.(Cotisation à Jour)

Ecrire « Bon pour pouvoir » dater et Signer

A envoyer au président du GDSA 07 ou au Trésorier qui transmettra

BON DE COMMANDE DES REPAS

A renvoyer au GDSA avant le 25 Janvier 2012

Nom.....

Adresse.....

Nombre de personnes:

Prix du repas: 12,50€X..... =.....

Date …..... Signature

Attention, le nombre de repas est limité.